



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dette publique

Question écrite n° 73623

Texte de la question

M. Charles de La Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la composition de la dette publique française. Il lui demande, plus précisément, quelle est, sur la totalité de la dette, en montant et en pourcentage, la part détenue par des prêteurs étrangers étatiques ou assimilés.

Texte de la réponse

Au 30 septembre 2014, d'après les derniers chiffres de balance des paiements de la Banque de France, la proportion des détenteurs de titres d'Etat français situés à l'étranger était de 63,7 %. A cette date, l'encours nominal de dette de l'Etat s'élève à 1 509 milliards d'euros. 961 milliards d'euros de dette de l'Etat étaient donc détenus par des investisseurs non-résidents à la fin du troisième trimestre 2014. La Banque de France ne fournit pas le secteur d'activité de ces détenteurs non-résidents, et notamment pas la part détenue par des prêteurs étatiques ou assimilés.

Données clés

Auteur : [M. Charles de La Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73623

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 849

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1529